

LE CHATEAU

D'ARRABLOY

HISTORIQUE

TEXTE DE 1911 PAR MONSIEUR FILLEUL



Arrabloy est situé entre Gien et Briare, à quatre kilomètres au Nord de la Loire ; autrefois le nom s'écrivait en latin, Arrebloe, Arreblaïum, Erreblium, Rableia, Reblaïum, en français Arrabloy, Herblay, Arablé, nos ancêtres avaient une profonde indifférence à l'égard de l'orthographe des noms propres ; dans les vieilles chroniques et aussi dans les actes notariés ils sont déformés, souvent à un tel point qu'il est difficile de les reconnaître.

A partir du XVII<sup>e</sup> siècle Arrabloy a prévalu, cette forme de nom s'est conservée jusqu'à nos jours. Si on s'en rapporte à la tradition, il aurait été emprunté aux érables qui se trouvent encore en grand nombre dans les bois voisins ; de là Erablaye puis Arrablay, enfin Arrabloy.

C'est le chef-lieu d'une petite commune, plutôt hameau que village, composé de cinq ou six maisons, d'une ferme, d'une modeste église et d'un château en partie ruiné.

Le pays est plat et très boisé; le sol argileux est impénétrable à l'eau, elle reste à la surface où elle forme des étangs et de nombreuses mares.

Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'accès du village était difficile, les chemins impraticables l'hiver, n'étaient pas beaucoup meilleurs pendant l'été; leur argile durcie moulant les ornières, alternait avec des fondrières profondes qui ne se desséchaient jamais. Les champs cultivés étaient rares ; des landes de bruyères couvraient le terrain là où il n'y avait pas de bois ; la fièvre régnait en permanence parmi la population amaigrie des cultivateurs et des bûcherons.

L'importance du village n'a jamais été grande, il comprenait autrefois comme aujourd'hui, groupées près de l'église, seulement quelques maisons, contrairement aux habitudes du Moyen-Age où les habitations des vassaux étaient généralement réunies près du château, qui, en cas d'attaque, les protégeait et devenait un refuge et un abri sûr pour les familles voisines.

La paroisse se composait principalement de petites fermes isolées. Chacun demeurait au milieu des champs qu'il cultivait ; on peut en conclure que la région était paisible et le brigandage rare puisque les paysans n'avaient pas senti le besoin de se rapprocher les uns les autres pour se défendre.

Si elle avait été tranquille aux temps féodaux, cette partie du Gatinais a pu souffrir de l'invasion des Anglais et des routiers pendant la guerre de Cent Ans, puis des guerres de religion alors que les protestants occupaient Gien, peut-être aussi du passage de l'armée royale pendant la Fronde à la veille de la bataille de Bléneau.

Un aveu de 1660 nous apprend que le fief de la Mailloterie, à un kilomètre de l'église d'Arrabloy a été détruit "pendant les guerres civiles" et qu'il n'en reste plus trace.

Quelques unes des anciennes "masures", (ainsi sont qualifiées dans les anciens actes, les petites métairies), autrefois très nombreuses dans la campagne, ont disparu ; les autres se sont agrandies en même temps que leurs terrains de culture. Il y a moins de fermes ; celles qui ont subsisté sont devenues plus importantes et elles ont conservé leurs anciens noms.

Il y eut à certaines époques un juge et prévôt d'Arrabloy, car le seigneur avait droit de haute, moyenne et basse justice, mais ces fonctionnaires résidaient sans doute à Gien. Il y avait un curé car c'était une paroisse ; la tradition s'en est conservée par certains noms : un bois est encore appelé le bois de la Cure, un champ, le Grand Cimetière.

Depuis la Révolution , Arrabloy , devenu une commune a cessé d'être une paroisse ;. Au XIX<sup>e</sup> siècle la messe n'y était célébrée que quatre fois par an; les habitants devaient être baptisés, mariés et enterrés à Gien dont la distance est de sept kilomètres. Plus heureux au XX<sup>e</sup>, ils voient le service religieux assuré régulièrement. Prochainement ils auront un cimetière et pourront conserver près d'eux les restes de ceux qu'ils ont aimés.

De nombreuses améliorations ont été réalisées, des routes ont remplacé les chemins boueux. Les landes de bruyère n'existant plus, les bois en partie défrichés ont reculé ; les terres convenablement travaillées portent de belles récoltes. L'eau s'écoule mieux, la fièvre a disparue. Cependant le village ne s'est pas sensiblement développé, bien que son aspect soit égayé par les toits rouges de deux maisons neuves et d'une petite école. Près de l'église, le château dresse encore sa masse grise. Ses tours sans toits mais toujours solides, s'élèvent couronnées de lierre au milieu des fossés envahis par les ronces, souvenirs d'un temps qui entre peu à peu dans le domaine de la légende.

L'enceinte est carrée, de petites dimensions. La cour intérieure a à peine 30 m de côté ; aux quatre angles se trouvent des tours polygonales dont la hauteur ne dépasse pas celle des remparts. Au milieu de la face opposée à la porte d'entrée est une grosse tour ronde, ancien donjon qui domine tout l'ensemble. Plus élancé, d'un style différent de celui des autres constructions, il est certainement plus récent ; les pierres sont moins soigneusement taillées, le tracé en est cylindrique alors que les autres tours sont des prismes à base polygonale. Ce donjon était éclairé par des fenêtres à encadrements de briques, tandis qu'ailleurs les rares ouvertures ont des voussures en pierre, de taille, enfin, il se trouve complètement en dehors de la ligne du mur de la face est, et semble avoir été ajouté après la construction.

Les remparts percés de meurtrières ont une grande épaisseur, ils ont été construits en pierres de taille dures, apportées certainement de très loin car on n'en trouve pas dans les environs, aussi ont-ils résisté au temps. Bien que légèrement ébréchés et ébréchés, ils ferment encore complètement l'enceinte dans laquelle on ne peut pénétrer que par une porte voûtée, au dessus de laquelle une pierre qui semble avoir été grattée, portait sans doute l'écusson des chevaliers d'Arrabloy, d'argent à trois bandes de gueules.

Les fossés sont larges et profonds, chose singulière dans ce pays où l'eau est partout, ils sont absolument secs.

On accédait autrefois à la porte d'entrée par un pont-levis, remplacé maintenant par un remblai. Sous la voûte, on retrouve les traces de toutes les défenses en usage dans l'architecture militaire de la féodalité. Au près des bancs de pierre destinés aux hommes de garde, ou aux quémanteurs qui attendaient leur admission dans la forteresse, se voient les axes du pont-levis disparu, puis plus loin le logement de la herse, grille de fer destinée à interdire l'entrée à un ennemi qui aurait franchi le pont par surprise. Une ouverture rectangulaire au sommet de la voûte communiquait autrefois avec la chambre de garde située au dessus et permettait de laisser tomber des pierres, de verser de l'huile bouillante, etc... sur l'agresseur qui aurait cherché à détruire la herse.

De chaque côté, l'entrée du porche est en plein cintre. A l'intérieur se trouve un arceau ogival et une portion de la voûte a reçu aussi cette forme.

La porte d'entrée est surmontée d'un pavillon carré, contenant une grande pièce à laquelle on arrive par un escalier de pierre à vis St Gilles, étroit, à très hautes marches, polies par l'usure. Cette chambre a peu changé, elle est encore habitable. Une énorme poutre, témoignage du soin avec lequel on construisait dans les temps reculés, soutient les solives du plafond, qui elles non plus, n'ont pas fléchi depuis sept cents ans. La pièce est éclairée par deux fenêtres s'ouvrant au dessus de la porte d'entrée, l'une sur la cour intérieure, l'autre sur l'extérieur ; l'une d'elles, celle qui a vue sur la cour, conserve encore ses meneaux de pierre ; l'autre les a perdus, mais au-dessus de celle-ci se trouvent sculptés dans le mur de la façade, des trèfles d'un dessin presque oriental indiquant un souvenir de l'art musulman que les croisades avaient fait connaître.

A gauche du pavillon d'entrée, le rempart est percé d'une fenêtre dont l'ébrasement en briques se raccorde mal avec les murs : elle est certainement d'une époque très postérieure à la construction du château.

Sur la façade Nord est aussi une haute fenêtre percée à un mètre au dessus du sol de la cour, ornée de meneaux dont les courbes ont comme les trèfles de la façade un cachet oriental. Bien que sa hauteur au dessus du fond du fossé soit de cinq à six mètres, elle est fermée d'une grille de fer d'un travail très ancien.

On croit voir une fenêtre de chapelle, peut-être parce que nous ne sommes plus habitués à rencontrer ailleurs que dans les églises du XIII<sup>e</sup> siècle, ce style d'ouverture, mais il paraît probable qu'elle éclairait quelque salle de réception ; sa hauteur de un mètre environ au dessus du sol de la cour est peu élevée, elle a certainement été faite pour voir la campagne. (les fenêtres d'église sont habituellement percées à une plus grande hauteur).

En ce temps de piété fervente, tout château comportait une chapelle, mais celui d'Arrabloy était petit et l'église paroissiale située à quarante mètres de la porte devait en tenir lieu et suffire aux châtelains ; c'est là en effet que plusieurs d'entre eux furent enterrés.

Immédiatement auprès de la fenêtre s'ouvre l'entrée d'une cave profonde, contenant une citerne, dont le voisinage convient à une salle à manger plutôt qu'à une chapelle. On descend dans cette cave par un escalier voûté, ce qu'on appelle en architecture une descente droite ; mais la construction d'une voûte inclinée est un problème qui probablement était difficile à résoudre pour les anciens maîtres tailleurs de pierre aussi ont-ils tourné la difficulté en plaçant de mètre en mètre des arceaux de pierre de taille, reliés par des voûtes horizontales en briques ce qui donne au plafond l'aspect d'un escalier renversé.

Le caveau est au niveau du fond des fossés; et par une anomalie caractéristique des terrains argileux, alors que ceux-ci sont absolument secs, dans la cave, un réservoir d'eau qui tarit rarement, s'ouvre au niveau du sol.

Dans l'angle nord est de la cour se trouvaient des bâtiments habités, entre le donjon et la tour nord. Bien qu'ils aient complètement disparu, leurs traces sont visibles ; le mur d'enceinte surélevé montre les restes d'un étage supérieur, les encadrements de plusieurs fenêtres ayant vue sur l'extérieur et une sorte de porte communiquant avec la grande tour ronde.

Une baie en plein cintre, située à deux mètres au dessus du sol éclairait le rez de chaussée ; plusieurs marches creusées dans le mur permettaient d'accéder à cette ouverture. Par une singularité difficile à expliquer la face extérieure du bâtiment est rectiligne, mais celle du mur qui regarde la cour ne l'est pas et forme un angle très obtus avec la direction générale du rempart. Comme le donjon, cet étage paraît dater d'une époque moins ancienne que le reste du château ; ce qui subsiste du mur de façade montre qu'il était beaucoup moins épais que celui sur lequel il a été édifié.

La tour d'angle nord est encore presque intacte, sauf que le toit écroulé a été remplacé à une époque peu ancienne par un plan oblique en chevrons recouverts de tuiles qui n'est pas esthétique, mais présente l'avantage de mettre l'intérieur à l'abri de la pluie. Elle contient deux chambres polygonales, éclairées par des lucarnes, anciennes meurtrières transformées plus tard en fenêtres. On accède au premier étage par un escalier en pierre d'un travail moderne, construit sans doute après la destruction des bâtiments avec lesquels l'étage supérieur de la tour communiquait de plein pied.

Les autres bâtiments devaient être des constructions basses ne dépassant pas la hauteur des remparts.

Près de la tour sud est on voit à l'extérieur du mur les traces d'un escalier et d'une sorte de guérite creusée dans son épaisseur, peut-être était-ce un abri pour un homme de garde, mais il eut été singulièrement exposé, et en cas d'attaque, la retraite lui eût été impossible ; Peut-être était-ce plutôt une poterne, murée depuis, qui permettait de se rendre à une basse cour et à un jardin potager qui existaient en avant de la face est.

Les tours de la face ouest, à droite et à gauche de l'entrée, sont d'un diamètre notablement inférieur à celui des autres; elles sont de très petites dimensions et contenaient des escaliers de pierre dont on voit les restes.

Sur la face sud est une ancienne fenêtre de pierres de taille, en plein cintre, percée à un mètre environ au dessus du sol ; à côté est un cabinet faisant saillie à l'extérieur du mur d'enceinte, en encorbellement, dont la destination n'est pas douteuse ; ce n'était pas encore le tout à l'égout, mais le tout au fossé.

Une installation analogue se rencontre au rez de chaussée de la tour nord est.

Au milieu de la cour se trouve un puits; il a une profondeur considérable 33 mètres, comme d'ailleurs ceux qui ont été creusés récemment dans le village; l'a même nappe d'eau les alimente.

Il y a un grand nombre de souterrains ; en plus de celui qui contient la citerne situé sous la tour nord est, un autre existe sous le pavillon d'entrée. Des caveaux voûtés se trouvent sous le donjon et sous la tour sud est ; la voûte de celui du donjon s'est effondrée, mais l'autre est intacte, on peut y descendre par une ouverture étroite percée à la clé de voûte.

L'architecture de ce manoir n'offre que peu de respect pour la symétrie: Les fenêtres du pavillon d'entrée ne sont ni au milieu ni au dessus de la porte ; les tours ne sont pas régulièrement polygonales, elles perdent souvent une face qui disparaît, noyée dans la maçonnerie du rempart.

Le château primitif se composait probablement de l'enceinte, de la porte fortifiée et des quatre tours d'angle, puis dans l'intérieur de la cour, de bâtiments bas ne dépassant pas la hauteur des murs. Plus tard la tour ronde et l'étage supérieur des bâtiments de l'angle nord est auraient été ajoutés.

Un très ancien plan de la seigneurie d'Arrabloy existe encore ; il porte un dessin assez sommaire du château, où ne figurent ni donjon ni bâtiments élevés.

Bien que le papier tombe en lambeaux il n'est pas probable qu'il remonte au XIII<sup>e</sup> siècle, mais on peut penser que le dessinateur a reproduit tel qu'il était, un croquis existant sur un plan plus vieux encore, et nous a ainsi conservé l'aspect primitif de la forteresse. En effet malgré la grossièreté du travail, l'exactitude de certains détails, la forme étrange du toit du pavillon d'entrée, l'église, le soin que l'artiste a pris de distinguer, par une teinte d'aquarelle, les ardoises des tuiles, prouvent qu'il a fait ou copié servilement un dessin primitif, d'après nature. L'auteur a reproduit fidèlement quatre tours, il n'aurait certainement pas oublié la cinquième, si elle avait existé à l'époque où le dessin original a été fait.

Il y avait eu à Arrabloy un château plus ancien ; dans un bois situé entre le village et les étangs, on voit toujours son emplacement ; il n'en reste pas une pierre, elles sont rares dans cette région et ne restent pas longtemps sans emploi, mais une vaste excavation rectangulaire entourée de berges et de fossés pleins d'eau indique d'une manière certaine qu'il y eut là, jadis, une construction importante, dont aucun souvenir ne nous est parvenu.

Il paraît étrange au premier abord de rencontrer cette petite forteresse isolée, loin du fleuve et des routes dans une région sauvage et pauvre, où le terrain plat n'offre aucune vue, aucune de ces collines où les seigneurs féodaux aimaient à percher leurs nids d'aigles. Son utilité, sa destination, les causes de sa ruine n'apparaissent pas clairement. L'histoire seule pourrait nous renseigner, mais elle garde à son égard un silence absolu ; il n'est question d'Arrabloy que dans des aveux, ou dans des actes de vente dont la plus ancienne remonte à l'an 1600, époque à laquelle sa ruine était déjà consommée. Cependant les noms des propriétaires successifs nous sont parvenus. Plusieurs appartenaient à des familles dont le souvenir a traversé les siècles. Nous savons quelque chose de leur vie, ce qui permet de former quelques conjectures à l'égard de leur domaine.

Le seigneur qui a construit le château en a sans doute choisi le site, bien que peu favorable, simplement parce que ses terres peu étendues ne lui en offraient pas de meilleur ; c'est en effet un des points les plus élevés de ce terrain plat. Les dimensions en sont petites, elles étaient vraisemblablement proportionnées à la fortune du propriétaire.

L'architecte a suivi la mode de l'époque et embelli son oeuvre de toutes les recherches défensives les plus perfectionnées, ce qui n'était pas toujours inutile vu l'insécurité du temps.

Dans les constructions féodales, la partie réservée à l'habitation était restreinte : quelquefois, une salle unique servait aux propriétaires de chambre à manger, à causer, à dormir.

Les sous-sols et caveaux étaient des magasins.

La maçonnerie absorbait la plus grosse part du devis. L'épaisseur des murs était le grand luxe de l'époque ; ceux du donjon de Coucy avaient sept mètres d'épaisseur, à Arrabloy ils atteignent à peine 1m 50, mais le sire de Coucy était un seigneur riche et puissant ; à la tête de ses hommes d'armes et de ses nombreux vassaux, il pouvait dans son château résister, même à une armée royale ; alors que le sire d'Arrabloy n'était qu'un chevalier de fortune modeste qui ne demandait à sa bicoque que de le mettre à l'abri des brigands ou des entreprises d'un voisin querelleur.

La famille qui avait édifié ce castel au moment où sa fortune s'élevait, s'est éteinte ; la propriété est passée, par une succession d'alliances, dans les mains de seigneurs ayant des domaines

plus importants. Le château est resté pendant de longues années inhabité, mal entretenu ; le temps, aidé peut-être par quelqu'incendie pendant les guerres de religion, a consommé sa ruine et l'a réduit à l'état dans lequel nous le voyons aujourd'hui.

## LES SIRES D'ARRABLOY

Au Moyen-Age, une très ancienne famille portait le nom de ce petit hameau du Gâtinais. En 1156 sous le règne de Louis VII le Jeune, Lancelin III, Seigneur de Beaugency avait pour femme une Gersende ou Milsende d'Arrabloy.

Divers registres de Philippe Auguste sont parvenus jusqu'à nous. L'un de 1211, nous fait connaître les noms des soldats appelés à faire partie de l'armée. On y lit celui d'un Geoffroy d'Arrabloy, inscrit parmi les chevaliers ayant plus de 60 livres de rentes en terre ; ce revenu nous semble faible, mais suivant M. Luchaire, la livre avait à cette époque une valeur correspondant à environ 120 francs de notre monnaie; 60 livres représenteraient donc aujourd'hui 7 200 francs.

Geoffroy était le chef de la famille, et n'avait pas d'autre suzerain que le roi. En effet, dans un registre de 1220 donnant en latin l'état des fiefs relevant directement de la couronne, on voit : le Seigneur Geoffroy d'Arrabloy tient du seigneur roi tout ce qu'il possède auprès de Gien et d'Arrabloy ; suit la liste de ses vassaux, elle est assez longue et en contient dix-sept ; leurs domaines paraissent généralement compris dans le triangle formé par Gien, Briare et Ouzouer sur Trézée ; les noms des hommes et des terres sont oubliés, ou pour la plupart méconnaissables par suite de leur latinisation : ainsi Ouzouer est appelé Oratorium ; il en résulte néanmoins que Geoffroy était un seigneur d'une certaine importance. (1)

Dans l'état des soldats ayant moins de 60 livres de revenu figure aussi Guy d'Arrabloy, habitant le baillage de Janville, localité peu éloignée d'Orléans, peut-être un frère ou un fils de Geoffroy résidant dans un domaine de sa femme. (2)

A une époque inconnue, ces anciens seigneurs abandonnèrent la demeure dont on voit l'emplacement à l'Ouest du village et firent construire le château actuel.

Le caractère de l'architecture, les formes basses et trapues qui en font une forteresse plutôt qu'une habitation, conduisent à lui attribuer une origine très ancienne, peut-être le commencement du XIIème siècle. Tout est roman en effet dans ce style, les portes et beaucoup de fenêtres sont en plein cintre, on ne rencontre d'ogives que sous la voûte de l'entrée ; il n'y a pas de mâchicoulis, organisation défensive qui apparut à la fin du XIIIème siècle. Les rares ornements ont un aspect oriental, décoration choisie sans doute par quelque seigneur revenu de la terre sainte, en souvenir de sa campagne.

Il est probable que plusieurs d'entre eux ont pris la croix pour accompagner outre mer les rois de France leurs suzerains. En dernier lieu St Louis qui était seigneur de Gien, avant de partir pour la croisade de 1249, adressa à ses vassaux un appel qui fut entendu. Beaucoup des habitants de la région partirent avec lui, parmi eux, peut-être un sire d'Arrabloy ?

La famille commence à s'élever au XIIIème siècle, atteint son apogée au commencement du XIVème puis s'éteint. L'épopée des croisades est finie. La puissance de la royauté française croit peu à peu ; arrêtée quelque fois un moment par un roi trop chevalier, elle reprend son essor sous un souverain plus politique, qui poursuit la lutte contre l'ennemi intérieur, le grand vassal.

Cette époque est un temps de barbarie, de trahisons, d'assassinats, ceux-ci souvent juridiques, commis avec une férocité sauvage ; il n'y a ni honneur, ni humanité, ni respect de la parole jurée, les traités sont violés aussitôt que signés.

La crédulité n'a pas de bornes, il est facile de se débarrasser d'un homme, d'un chef de parti gênant, il suffit de l'accuser de sorcellerie ; mis à la torture l'inculpé avoue toujours, il ne reste plus qu'à le pendre, à l'écarteler, à le brûler. Les seigneurs sont d'une piété fervente, ils n'hésitent pas cependant à assassiner un ennemi, à brûler un évêque ou même un pape, à vicier son élection.

(1) voir note (1) page

(2) En 1244 vivait un Mignard d'Arrabloy dont il question dans des observations adressées par St Louis à l'évêque d'Orléans.



L'homme dont la part de crimes dépasse toutes les limites, demande une absolution qu'il obtient sous la condition de prendre la croix pour aller combattre les infidèles en Palestine, il la prend facilement mais ne part pas toujours.

En ces temps troublés, les sires d'Arrabloy ont toujours suivi la ligne droite et servi fidèlement les rois de France, sans avoir été mêlés directement aux crimes de l'époque. Ce n'étaient pas des soudards illétrés comme la plupart des seigneurs féodaux. Les fonctions de sénéchaux qu'ils ont remplies impliquaient une certaine connaissance du droit, et on peut conclure d'après les missions diplomatiques auxquelles ils ont été appelés, qu'ils avaient sur leurs contemporains une certaine supériorité intellectuelle.

A la limite des XIII et XIV<sup>ème</sup> siècles, trois chevaliers, de trois générations différentes, ont servi presque simultanément sous la bannière royale, tous trois s'appelaient Jean d'Arrabloy. Il en résulte que souvent les actes du père ont été attribués au fils ou réciproquement. Cependant l'ouvrage du Père Anselme, écrivain généalogiste du XVI<sup>ème</sup> siècle, permet de distinguer à peu près les services de chacun d'eux.

Les titres étaient alors moins communs qu'aujourd'hui, les sires d'Arrabloy n'en portaient aucun autre que celui de chevalier : miles.

Il n'y avait en France que quelques ducs et peu de comtes, pas de marquis ; le nom de baron était une dénomination générale, synonyme de seigneur féodal ; on disait les barons ou un baron, ce n'était pas une qualification personnelle.

Les frères des rois de France se contentaient du titre de comte, les Courtenay, bien que de race royale, n'étaient que chevaliers. Pour être comte il fallait être seigneur suzerain d'un comté. Sous les anciens rois, cette fonction était un office révocable ; depuis Hugues Capet, elle était devenue un fief héréditaire.

Plus tard, pour récompenser sans bourse déliée les services de leurs fidèles, les rois ont accordé l'érection en baronnies, comtés ou marquisats, des anciennes seigneureries du Moyen-Age et aussi souvent des terres de peu d'importance. De là est venue la multiplication des titres qui, au XIII<sup>ème</sup> siècle étaient réservés à des seigneurs réellement très hauts et très puissants.

Le premier Arrabloy dont nous savons quelque chose de plus que le nom est un Jean qui naquit probablement entre 1230 et 1240, fils ou petit-fils du Geoffroy qui vivait en 1220. Il passe pour avoir été maître d'hôtel de Philippe le Hardi. Sous le règne de ce prince, les comtes de Foix et d'Armagnac avaient pénétré sur le territoire royal et forcé un château où s'était réfugié un seigneur qui prétendait relever directement du roi et se réclamait de sa justice. Philippe convoqua ses vassaux à Tours en 1272 et à leur tête alla assiéger Foix qui capitula. Nous avons l'état des seigneurs convoqués à Tours pour former cette armée, puis une liste de ceux qui répondirent à l'appel du roi, enfin, une autre de ceux qui firent campagne. Sur le premier état figure Jean d'Arrabloy écuyer, convoqué par le bailli de Gien, mais son nom ne se rencontre pas sur les deux autres ; il semble donc qu'il ne se soit pas rendu à l'appel et qu'il n'ait pas accompagné l'armée. Cependant si on remarque que cet homme du Nord a servi pendant toute sa vie dans le Midi de la France, on est, au contraire, porté à croire qu'il a été conduit par la guerre de Foix dans cette région où il a été si longtemps employé, et que s'il ne figure pas sur les listes des combattants, c'est par suite d'une erreur ou parce qu'il ne servit pas dans les troupes mais dans l'état-major royal.

Jean 1<sup>er</sup> d'Arrabloy plut à Philippe le Bel et obtint sa confiance. Le roi, d'un caractère froid et taciturne, s'entourait de légistes plus que de chevaliers. Il était brave cependant ; à son courage et à sa présence d'esprit a été due la victoire de Mons un Puelle sur les Flamands. Il travaille pendant toute la durée de son règne à enrichir et à fortifier la royauté ; il poursuivit son destin par tous les moyens, honnêtes ou malhonnêtes, recourut à beaucoup d'extorsions qui firent honnir son nom, même à des crimes comme le procès des templiers ; il laissa le souvenir d'un souverain qui fut l'un des plus durs et des plus oppressifs qui aient régné sur la France. Ses relations avec ses voisins furent toujours empreintes d'une insigne mauvaise foi ; il lui coûtait peu de mentir. Par son habileté souvent criminelle, et sa persévérance, il atteignit en partie son but et laissa la royauté plus riche et plus puissante qu'il ne l'avait trouvée.

Jean d'Arrabloy servit fidèlement ce dur souverain. En 1290 il reçut de lui en récompense une rente de 900 livres sur le trésor. Cela paraît peu de chose : ce serait de nos jours la retraite d'un vieil adjudant ou d'un gendarme, mais si l'on tient compte de la différence de valeur des monnaies, bien que la livre ait singulièrement baissée depuis le commencement du siècle, cette somme correspondrait aujourd'hui à plus de 20 000 francs de rente. Plus tard, peut-être pour agrandir son château, Jean 1er vendit cette rente à Messire Hugues de Bouville, le seigneur qui en 1314 fut chargé d'aller chercher en Italie Clémence de Hongrie, la deuxième femme de Louis X.

Dans la chronique de Bardin écrite au XVème siècle par un président au parlement de Toulouse, on lit qu'une séance du parlement tenue en 1283 à Carcassonne aurait été présidée par un Pierre d'Arrabloy, en qualité de grand et premier maître. D'après un moine bénédictin, auteur de "l'Histoire du Languedoc", il y aurait là une des erreurs si fréquentes chez Bardin : la séance n'aurait pas été tenue et il n'y avait pas de Pierre d'Arrabloy à cette époque. Le seul que l'on connaisse est le cardinal qui, mort en 1345, 62 ans plus tard, eut été trop jeune pour présider(1) ; peut-être y a-t-il seulement une erreur de prénom et le président Bardin a-t-il voulu parler de Jean 1er d'Arrabloy. Celui-ci remplit, en effet les fonctions de sénéchal successivement dans trois sénéchaussées du Languedoc. Il débuta dans celle du Périgord et du Quercy, et figure en cette qualité dans un état de 1293 comme jouissant d'une rente héréditaire de 54 livres.(2)

Les limites indécises de cette région frontière, entre les territoires soumis aux rois de France et d'Angleterre étaient, depuis le traité de 1259 signé par St Louis, l'objet de contestations périodiques et luttes à main armée.

La charge de sénéchal était un poste de confiance qui ne pouvait être occupé que par un homme sûr, habile diplomate et chevalier vaillant, car en ce temps le magistrat devait souvent mettre la main à l'épée pour faire exécuter les arrêtés qu'il avait rendus.

Il n'y avait alors, pour les provinces, pas d'autres gouverneurs que les sénéchaux, secondés par les baillis. Ils avaient puissance tant sur les nobles que sur le reste du peuple. On les choisissait dans le corps de la noblesse à qui seul, jadis, appartenait le droit de juger qu'ils "fussent vaillants et expérimentés tant aux négoce du pays qu'à la conduite de la guerre à laquelle ils conduisaient la noblesse"(3).

En 1292, un pilote normand fut tué par les Anglais sur le port de Bayonne ; pour le venger l'équipage de son navire s'empara d'un vaisseau anglais et pendit le capitaine au grand mât avec un chien à ses côtés. Ce fut le signal d'une véritable guerre maritime entre les habitants des côtes sans le concours des gouvernements. Les cinq ports d'Angleterre lançèrent leurs navires en course contre les Normands ; une flotille française s'empara de plusieurs vaisseaux ennemis, puis fut détruite et eut ses équipages massacrés ; les corsaires anglais aidés par des aventuriers gascons, entrèrent par surprise à la Rochelle où ils pillèrent et tuèrent des bourgeois.

S'appuyant sur l'intervention de ces gascons, le sénéchal Jean d'Arrabloy les cita à son tribunal avec leurs complices anglais et, comme ils ne comparurent pas, le séquestre fut ordonné sur les principales places de Guyenne au pouvoir des Anglais, Bordeaux, Agen, etc... Les commandants de ces places ne firent que rire de la sentence, chassèrent les huissiers du sénéchal français, et menaçèrent de punir comme traites, de l'exil ou de la mort, ceux qui obéiraient aux ordres du roi Philippe IV.

Celui-ci, dont les places étaient favorisées par ces violences, soutint son sénéchal et adressa à la fin de novembre de l'année 1293, au roi Edouard d'Angleterre, duc d'Aquitaine une citation à comparaître à Paris devant lui, le 20ème jour après la nativité pour répondre de tous ces "forfaits", le prévenant que s'il ne comparaisait pas, il serait jugé par défaut. Cette citation fut portée par Jean

(1) L'auteur de l'histoire du Languedoc se trompe : il y avait un autre Pierre d'Arrabloy qui devint abbé de Ferrières et qui mourut en 1340 à un âge très avancé. Il ne serait pas impossible que ce fut lui dont parle Bardin.

(2) Extrait du compte des dettes des baillages de France et de Normandie renouvelées en 1294.

(3) Histoire de France par Bernard de Girard, Seigneur du Hailloux.

d'Arrabloy, accompagné par plusieurs seigneurs du conseil du roi. La commission qu'il reçut à cet effet existait encore au XVIème siècle dans les registres du parlement

Le roi Edouard n'obéit pas. Cependant occupé par la lutte qu'il poursuivait contre le roi d'Ecosse, il chercha à négocier et envoya à sa place le comte de Lancastre, son frère, qui conclut un accord avec Philippe IV ; mais peu après sans qu'il en fut tenu compte, un arrêt de saisie fut rendu contre le roi d'Angleterre comme n'ayant pas comparu.

Le connétable Raoul de Clermont, Seigneur de Nesle, fut envoyé au commencement de l'année 1294 pour exécuter le jugement à main armée. Il s'empara de presque toute la Guyenne au nom du roi de France ; ce fut l'origine d'une guerre qui se termina seulement en 1298 par la médiation du pape.

Jean 1er d'Arrabloy quitta à cette époque le Périgord pour devenir sénéchal de Carcassonne en remplacement de Simon Brisetête. Il commandait, en 1295, les troupes de cette sénéchaussée qui servaient en Gascogne sous les ordres du connétable, et, par son ordre, dut, au camp de St Sever, lever le sequestre que Simon Brisetête avait mis sur les terres du comte de Foix, à la suite de contestations sur des limites territoriales. (2)

L'année suivante, le Sénéchal de Carcassonne avait encore changé de gouvernement. Le 20 septembre 1296, il rendait un jugement comme sénéchal de Beaucaire. Succédant dans cette ville à Alphonse de Rouvroy, il conserva pendant plusieurs années ces fonctions qui ne l'empêchèrent pas d'ailleurs de remplir diverses missions au dehors.

Envoyé en Navarre en 1297 et 1299, il négocie des traités d'alliance qui furent conclus entre Philippe le Bel et les communautés de Fontarabie, St Sébastien et autres, contre les Anglais, Gascons, Bayonnais et Flamands. Il fut ensuite chargé d'une inspection générale des fortifications en Poitou, Saintonge, Agenois et Périgord. Il dut visiter les châteaux et forteresses pour rendre compte au roi de leur état et de leur valeur militaire. Cette mission est un témoignage certain de la confiance que Philippe IV mettait dans la fidélité du sire d'Arrabloy et aussi dans son expérience de la guerre.

En l'an 1300, Jean 1er se rendit en cour de Rome ; le pape Boniface VIII avait rétabli, sous une forme chrétienne, les fêtes séculaires de la Rome païenne ; une indulgence plénière était accordée à tous ceux qui auraient visité pendant le cours de cette année, les églises des apôtres. Peut-être est-ce simplement par piété que le sénéchal entreprit ce voyage ; cependant, si on considère qu'il avait, les années précédentes, été employé comme négociateur en Navarre, il semble très possible que les fêtes aient servi de prétexte et qu'il fût chargé de quelque communication secrète pour le pape avec lequel commençaient les difficultés, prélude de la grande querelle.

Au mois de juillet de la même année, une bulle reprochait au roi, en termes sévères, ses empiètements sur le domaine de l'église, et l'année suivante Boniface VIII envoya comme légat à la cour de France, Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, dont l'ambassade précipita le début des hostilités entre le roi et la papauté.

En 1302 et 1303, Jean d'Arrabloy était encore sénéchal de Beaucaire. En juin 1302 (3) il tint des assises à Alais pour réformer certains abus qui s'étaient établis dans la région, relativement aux donations ; il fut en cette circonstance assisté des barons du pays et de Guillaume de Plaisians, juge majeur de la sénéchaussée, qui quelques années plus tard, devint l'auxiliaire sans scrupules du roi, pendant sa lutte avec le pape et pendant le procès des Templiers.

En 1303, le sénéchal conclut au nom de Philippe IV un traité de pariage (échange de terres) avec Gui de Clermont, prieur de St Saturnin du Gort . C'est la dernière fois que nous rencontrons son nom, il était vieux et mourut sans doute peu après, loin de son pays, peut-être à Beaucaire, car il ne paraît pas avoir été enterré à Arrabloy.

L'héritier du nom fut son fils Jean II. la première trace que l'on trouve de lui est un certificat donné le vendredi après la fête de St Pierre aux Lieux, en 1303, (tel était alors le système compliqué en usage pour dater les actes) scellé de son scel, portant les trois bandes des armes de la famille.

(1) du Tillet. Recueil des rois de France leur couronne et maison par Jean du Tillet, Seigneur de la Bussière -proto- notaire et secrétaire du roi, greffier de son Parlement.

(2) (3) Histoire du Languedoc.

Comme l'avait fait son père, il servit dans le Languedoc. Comme lui, il fut sénéchal du Périgord et du Quercy.

Boniface VIII était mort et aussi son successeur Benoît XI. Philippe le Bel survivait et triomphait enfin. Il arriva à faire élire à la papauté un homme ambitieux, de moralité équivoque, qui ne pouvant réussir sans appui du roi, l'avait acheté en acceptant des conditions qui devaient lui enlever toute indépendance, en particulier la liberté de retourner en Italie : c'était Bertrand du Got, évêque de Bordeaux, nommé par le concile de Pérouse, sacré à Lyon en 1305 sous le nom de Clément V, le pape dont la complicité devait permettre à Philippe la destruction de l'ordre du Temple, la confiscation de ses biens et l'exécution du grand maître.

Peu après son sacre, Clément, désirant revoir son ancien évêché, partit lentement pour Bordeaux, parcourant les diocèses de la France centrale et dépouillant sur son chemin évêques et abbés, qui, accablés des contributions exigées par le roi d'abord, par le pape ensuite étaient réduits à la mendicité. L'archevêque de Bourges, après le passage de cet hôte ruineux, dut pour ne pas mourir de faim, aller recevoir sa "portion congrue" au chapitre comme simple chanoine. A l'arrivée du pape sur son territoire, le sénéchal Jean II d'Arrabloy alla au devant de lui et l'accompagna jusqu'à Bordeaux.

En 1307 le sénéchal s'occupa de l'accommodement de l'évêque de Cahors avec le roi ; puis en 1310 et 1311 fut employé aux affaires de la Guyenne et du Languedoc. Avec l'évêque d'Amiens et le comte de Boulogne, il eut à enquêter sur les contestations et les entreprises faites par les officiers du roi Edouard contre les sujets du roi de France. En 1311, Jean II d'Arrabloy fut accompagné par son fils Pierre, alors archidiacre de Narbonne. Il paraît avoir quitté vers cette époque sa charge de sénéchal du Périgord car il ne retourna pas dans cette région.

Le moyen le plus sûr de s'élever alors, comme de tout temps, était de s'attacher à un homme appelé à de hautes destinées pour être entraîné dans sa marche ascendante et profiter de son succès, la difficulté a toujours été de bien choisir. Jean II y réussit et lia sa fortune à celle du comte de Poitiers, deuxième fils de Philippe le Bel, qui plus tard, régna sous le nom de Philippe V le Long.

Le Poitou n'était pas éloigné du Périgord. Les relations étaient fréquentes entre le sénéchal et le prince qui avait su l'apprécier, et l'emmena en Bourgogne pendant le séjour qu'il y fit de mars 1314 à mai 1315, après sa réconciliation avec sa femme.

Le procès des belles-filles de Philippe le Bel venait de se terminer : le roi était père de trois fils dont les mariages n'avaient pas été heureux. L'aîné Louis, roi de Navarre, avait épousé Marguerite de Bourgogne, que le drame a rendu fameuse, soeur du duc Hugues V. Les cadets, Philippe comte de Poitiers et Charles comte de la Marche, eurent pour femmes Jeanne et Blanche, filles de Othon IV, comte palatin de Bourgogne, c'est à dire de la Franche-Comté.

Au printemps de 1314, les trois jeunes femmes furent arrêtées et accusées d'avoir trahi la foi conjugale. Marguerite et Blanche furent reconnues coupables d'adultère avec deux chevaliers normands, Philippe et Gauthier d'Aulnoy ; condamnées à la prison perpétuelle, elles furent enfermées, l'une au Château Gaillard d'Andelys, l'autre, à l'abbaye de Maubuisson. Leurs complices, qui avaient avoué dans les tortures furent mis à mort avec des raffinements de cruauté inouïs.

Jeanne fut plus heureuse, peut-être parce qu'elle était héritière de la Franche-Comté qu'il eut fallu rendre si le mariage avait été cassé.

Acquittée par le Parlement, elle reprit la vie commune avec son mari, et comme il est encore d'usage en pareil cas, les époux réconciliés firent un voyage ; ils allèrent passer un an en Bourgogne dans les domaines de la comtesse de Poitiers, pour montrer, sans doute, à leurs sujets francomtois que le prince était entièrement revenu dans le ménage.

Jean II d'Arrabloy, qui les avait accompagnés, reçut à son retour une mission de confiance qui n'avait d'ailleurs rien de glorieux. Il fut commis à la garde de l'évêque comte de Chalons, Pierre de Latilly, pair de France et chancelier, arrêté par ordre du nouveau roi Louis X.

Philippe le Bel, mort en 1314, avait été remplacé sur le trône par son fils aîné Louis, roi de Navarre, surnommé le Hutin (mot qui signifiait bruyant tapageur), très jeune, âgé seulement de vingt cinq ans et sous le rapport de la raison, plus jeune encore. Ennuyé par les affaires sérieuses, il se laissa entièrement conduire par son oncle Charles de Valois, chevalier dur et cruel qui devint

l'instrument d'une réaction féodale à laquelle furent sacrifiées plusieurs prérogatives conquises péniblement par la royauté sous le règne de Philippe IV.

Charles de Valois avait conçu une profonde haine contre les ministres et les conseillers de son frère par lequel il avait été tenu à l'écart des affaires et exerça contre eux des représailles terribles. Sa plus illustre victime fut Enguerrand de Marigny, le chambellan de Philippe, que les anciens chroniqueurs appellent souvent coadjuteur, mais la première fut Pierre de Latilly. Celui-ci, chancelier depuis 1313, un des agents les plus dévoués du roi avait pris part avec Guillaume de Plaisians, au procès des Templiers et aux négociations avec le pape que cette poursuite criminelle avait nécessitées. Aussitôt après la mort de Philippe IV, les sceaux lui furent retirés pour être donnés à Etienne de Mornay, chambellan du comte de Valois. Il fut arrêté et emprisonné, avec le consentement de son métropolitain, Robert de Courtenay, archevêque de Reims.

Jean II d'Arrabloy reçut en sa garde ce chancelier dont son fils devait, plus tard, occuper la charge ; comme il est arrivé de tout temps, la poursuite essentiellement politique se dissimulait sous une accusation de droit commun. Pierre de Latilly était inculpé d'empoisonnement contre son prédécesseur au siège de Chalons et de maléfices contre le roi. Raoul de Presle, avocat général au parlement, fut arrêté comme son complice ; n'étant pas protégé par l'église, ce dernier fut mis à la torture, mais il la supporta courageusement sans faire aucun aveu et dut être relâché, ne perdant que ses biens qui avaient été pillés pendant l'instruction. La fermeté bien rare de Raoul de Presle donnait une chance de salut à Pierre de Latilly ; son procès devenait plus difficile. L'église désapprouvait sans doute cette poursuite contre un de ses dignitaires. Cependant il fallait trouver des coupables, on en trouva. "En ce temps, lit-on dans les Grandes Chroniques de France, le samedi devant St Jean, trois femmes qui portaient poisons et par lesquelles, l'évêque de Chalons, devancier de Pierre de Latilly avait été empoisonné furent arses (brûlées) sur une petite île qui est devant les Augustins". Il est probable que l'ancien évêque de Chalons n'avait pas été empoisonné, et que les pauvres sorcières étaient bien innocentes de ce crime qui ne leur a d'ailleurs profité en rien ; sans doute elles ont avoué dans les tortures et l'aveu les mena à la mort.

Quoi qu'il en soit, l'ancien chancelier était déchargé de la principale accusation, devant le concile provincial qui se réunit à Senlis sous la présidence de l'archevêque de Reims. Il plaida son innocence, fut acquitté et obtint la restitution de ses biens. Ainsi le prisonnier de Jean d'Arrabloy sauva sa tête; il ne reprit pas les sceaux mais resta évêque de Chalons jusqu'à sa mort survenue en 1327 et fut enterré dans sa cathédrale.

Jean II avait épousé Jeanne d'Anlezy, fille d'un seigneur du Nivernais ; de ce mariage naquirent trois enfants.

Jean III, Pierre, Guillaume. Jean fut chevalier comme son père, Pierre et Guillaume entrèrent dans les ordres.

La carrière de Pierre devait être brillante. D'abord archidiacre de Narbonne, il fut employé sous Philippe le Bel à diverses négociations en Guyenne et Languedoc en 1311 et 1313. Le 14 août 1314, il fut qualifié archidiacre du Bourbonnais, en l'église de Bourges ; il était en outre chanoine de St Quentin en Vermandois.

Guillaume se contenta d'une vie obscure. Chanoine d'Auxerre, il termina ses jours comme religieux au prieuré de la Charité.

Après la victoire de Mons en Puelle qui avait vengé le désastre de Courtrai, Philippe le Bel avait traité avec les Flamands qui devaient payer les frais de la guerre et en gage avaient donné la Flandre Française. Le roi avait touché l'argent mais n'avait pas rendu la province, d'où résulta une nouvelle guerre à laquelle prit part Jean II d'Arrabloy accompagné de son fils Jean III "chef d'un certain nombre d'hommes d'armes". Ce fut une campagne manquée. Louis X envahit la Flandre avec une armée nombreuse, mais de violentes pluies inondèrent cette région basse et les troupes françaises durent se retirer sans avoir combattu.

(1) Selon le père Anselme, il y avait à la même époque une Jeanne d'Arrabloy abbesse du couvent de Ste Marie de Nevers et un Pierre d'Arrabloy abbé de Ferrières (Voir note 11 page 59) probablement fille et fils de Jean Ier.

Après la mort de Clément V, le conclave s'était réuni pour lui nommer un successeur, mais les cardinaux gascons, ses compatriotes, dont il avait rempli le Sacré Collège, neutralisaient les Italiens et il ne fut pas possible d'arriver à un résultat ; après plusieurs semaines de réunions à Carpentras (1314) un incendie causé par une rixe entre valets italiens et gascons força les cardinaux à s'évader par une fenêtre. L'assemblée ainsi dissoute, ils se dispersèrent et, pendant deux ans, il fut impossible de réunir le conclave. Louis X désireux de voir se terminer l'interrègne papal, chargea son frère le comte de Poitiers de chercher les moyens d'y mettre fin. Celui-ci se rendit à Lyon accompagné d'une escorte dont faisait partie Jean III d'Arrabloy, dit le Jeune, avec les gens d'armes qu'il avait menés en Flandre. Philippe arriva à réunir les cardinaux, mais il avait dû promettre par écrit de ne point attenter à leur liberté dans le cas où ils voudraient se retirer sans rien conclure ; le prince commença à entrer en pourparlers pour réconcilier les deux parties quand arriva la nouvelle de la mort du roi Louis X, enlevé en quelques jours par un refroidissement en son château de Vincennes.

Après quelques hésitations, le comte de Poitiers viola son serment, enferma les cardinaux dans la maison des frères prêcheurs, en fit murer les portes et confia la garde du conclave au comte de Forez, en lui recommandant de resserrer étroitement les captifs jusqu'à ce qu'ils aient fait un pape, puis il partit pour Paris, décidé à revendiquer la succession de son frère. Les procédés violents employés à Lyon réussirent : un mois plus tard un pape était élu ; c'était encore un Gascon, Jacques d'Euse ou d'Ossa, cardinal évêque de Porto, de basse naissance (il était fils d'un savetier de Cahors) mais d'une capacité réelle ; sacré sous le nom de Jean XXII, il fut un pape énergique qui, sans séparer ses intérêts de ceux des rois de France, restaura l'indépendance de la papauté et la dignité de l'Eglise compromise par ses prédécesseurs.

Le trône de France était vacant, mais la question de la succession était indécise ; la situation était grave, on ne pouvait crier le roi est mort, vive le roi, faute de savoir qui serait ce roi.

Louis X avait eu une fille de Marguerite de Bourgogne, Jeanne de Navarre, née du temps où il régnait que sur ce pays ; elle avait été reconnue par lui comme légitime, malgré la condamnation de sa mère. Après la mort de Marguerite au Château Gaillard, naturelle peut-être, peut-être aussi hâtée ; (on dit qu'elle avait été étouffée entre deux matelas par ordre de Charles de Valois, mais cela ne paraît pas prouvé) Louis X avait épousé Clémence de Hongrie qui d'ailleurs ne parut jamais dans ce pays (comme son père Charles Martel, roi titulaire de Hongrie, qui naquit, vécut et mourut en Italie).

La reine Clémence était enceinte au moment de la mort du roi.

La loi salique excluant les femmes du trône de France, qui a si souvent été invoquée depuis, n'avait jamais eu l'occasion d'être appliquée. De plus si l'on en croit du Tillet, greffier du parlement, jurisconsulte célèbre qui écrivait sous Charles IX, elle ne prescrivait rien de semblable, au contraire, selon elle "quand il n'y avait fils, les filles héritaient en l'ancien patrimoine". (1)

Si donc la Reine Clémence donnait le jour à un fils, à lui, appartiendrait la couronne, mais s'il naissait une fille la succession du trône serait disputée.

Ainsi s'expliqua la précipitation avec laquelle le comte de Poitiers abandonna l'élection du pape pour se rendre à Paris en toute hâte ; dès son arrivée il procéda à l'enterrement du roi et se saisit du pouvoir ; Charles de Valois son oncle essaya de lui disputer et de s'emparer du Louvre, mais il dut y renoncer devant l'hostilité des Parisiens.

Philippe convoqua le Parlement et les barons parmi lesquels siégea "Messire Jean d'Arrabloy", cette assemblée nomma le comte de Poitiers gouverneur du royaume et décida que si la reine accouchait d'un fils il conserverait ces fonctions jusqu'à la majorité du nouveau roi.

Le parlement d'abord était composé des douze pairs de France, six ecclésiastiques, six laïcs et d'un certain nombre de conseillers auxquels se réunissaient les principaux seigneurs pour délibérer des affaires de l'état ; il suivait le roi et se réunissait tantôt dans une ville, tantôt dans une autre.

(1) Recueil des rois de France leur couronne et maison, par Jean du Tillet, seigneur de la Bussière, protonotaire et secrétaire du roi, greffier de son Parlement.

Philippe le Bel avait fait construire le palais de justice pour les séances tenues à Paris, mais le Parlement ne devint complètement sédentaire que sous Philippe VI. (1)

La séance qui donna la régence au comte de Poitiers paraît avoir été tenue à St Germain en Laye.

Le régent de France n'oublia pas les amis du comte de Poitiers. La famille d'Arrabloy recueillit la récompense de son dévouement : un des premiers actes du régent fut de nommer chancelier, Pierre d'Arrabloy en remplacement d'Etienne de Mornay, créature de Charles de Valois.

Le Chancelier était le chef de la justice et le dépositaire des sceaux du royaume. Il présidait aux conseils du roi et lorsqu'un lit de justice était tenu au parlement, le chancelier était assis devant le roi, à sa main gauche. Cette très haute fonction n'était pas sans danger ; les titulaires ne la gardaient pas longtemps à cette époque et la quittaient quelquefois pour être pendus, comme Pierre de la Brosse sous Philippe le Hardi, ou emprisonnés comme Pierre de Latilly.

Pierre d'Arrabloy ne fut chancelier que du jour de la Magdelaine (20 juillet) 1316 jusqu'au mercredi après la St Vincent suivant (25 Janvier 1317) ; il ne fut cependant ni pendu, ni emprisonné, mais nommé cardinal ; pendant ces quelques mois, il fut appelé à présider, une séance historique, celle qui régla pour toujours la question de la non successibilité des femmes sur le trône de France.

Philippe, nommé régent, reçut en cette qualité l'hommage des barons qui venaient de l'élire. Cependant le duc de Bourgogne, Eudes IV ne se joignit pas à eux. Son adhésion fit l'objet d'un traité spécial, aux termes duquel sa nièce, Jeanne de Navarre, fille du feu roi, devait lui être remise et conserverait ses droits au royaume de Navarre et au comté de Champagne. Lui-même épouserait Jeanne, fille aînée du régent. Le contrat de mariage fut signé à Nogent sur Seine au mois de septembre 1316, en présence de plusieurs seigneurs de France et de Bourgogne parmi lesquels est cité le chancelier Pierre d'Arrabloy (2)

Cette princesse était destinée à épouser un duc de Bourgogne, la politique le voulait ainsi. En 1314, elle avait été fiancée au duc Hugues V, mais celui-ci était mort avant la célébration du mariage. Eudes frère puiné de Hugues, remplaça celui-ci sur le trône ducal et plus tard épousa sa fiancée.

Le 15 novembre 1316, la reine Clémence donna le jour à un fils, Jean 1er qui ne vécut que cinq jours ; après sa mort, Philippe se proclama roi et convoqua les barons pour la cérémonie du sacre qui devait être célébré à Reims le 9 janvier.

Dans l'intervalle le parlement fut réuni au bois de Vincennes en décembre 1316 et un arrêt décida que les terres faisant parties de l'apanage de Philippe seraient adjointes aux biens de la couronne : il s'agissait des comtés de Poitou et de Saintonge.

Du Tillet a conservé les noms des membres qui siégèrent à cette occasion, on y voit quatre prélats, trois barons, le connétable le comte de Boulogne et Monseigneur G. de Marcoury, 14 conseillers clercs et 13 laïcs parmi lesquels est cité Jean d'Arrabloy.

A Reims, la cérémonie du sacre fut froide. Le duc de Bourgogne n'y assista pas et protesta au nom de sa nièce Jeanne. Charles, comte de la Marche, frère du roi, l'avait accompagné à Reims mais il quitta la ville avant la cérémonie. Les comtes de Valois et d'Evreux, oncles, restèrent tout en témoignant leur mécontentement.

Philippe et l'archevêque Robert de Courtenay ne se laissèrent pas intimider et le sacre fut accompli sous la protection d'une forte troupe d'hommes d'armes.

Le nouveau roi sentait que sa situation insuffisamment assurée demandait une confirmation, il en appela au peuple et réunit à Paris les Etats Généraux. L'assemblée fut nombreuse sans être absolument générale et régulière ; la bourgeoisie de Paris s'y rendit en nombre pour représenter le tiers état ; un compte rendu de la séance est donné en ces termes par un des moines rédacteurs des Grandes Chroniques de France :

"En cet an, environ la Chandeleur (2 février), furent assemblés en la présence de Pierre d'Arrabloy, jadis chancelier de France, mais nouvellement avait été cardinal, plusieurs barons,

(1) du Tillet

(2) Histoire de Bourgogne par un bénédictin de St Bénigne de Dijon.

prélats, bourgeois en la cité de Paris, lesquels, tous ensemble, approuvèrent la confirmation de Philippe le Long et lui promirent obédience tout comme à leur seigneur et à Loys son aîné fils, après lui, tout comme vrai hoir (héritier) de ces choses firent foi et serment ; et aussi ceux de l'Université approuvèrent les choses dessus dites, mais n'en firent pas serment ; et adonc fut-il déclaré que femme ne succède pas au royaume de France".

Pierre d'Arrabloy, nommé cardinal depuis quelques jours, le 25 janvier, présida comme chancelier cette mémorable assemblée qui trancha réellement la question de la succession au trône, sur laquelle la loi salique était muette ainsi qu'il a été dit plus haut. En effet plusieurs pairs protestèrent en faveur de la princesse Jeanne, ce qui prouve bien que la loi n'était pas universellement reconnue.

Ce succès en amena d'autres. Le duc de Bourgogne transigea, et épousa la fille de Philippe V, qui reçut pour dot la Franche-Comté. Les droits que pouvait avoir Jeanne de Navarre sur le royaume de France furent abandonnés; cette princesse épousa son cousin, le fils aîné du comte d'Evreux ; de ce mariage naquit un fils qui joua un rôle important pendant les guerres qui troublèrent le XIV<sup>e</sup> siècle, Charles le Mauvais, roi de Navarre.

Charles, comte de la Marche, devenu héritier de son frère par la mort de Louis fils du roi, se rapprocha de lui et le nouveau règne demeura incontesté.

Philippe avait déployé pour conquérir et garder le trône une énergie et une habileté rares, surtout chez un jeune homme de vingt-cinq ans. Ces débuts éveillèrent beaucoup d'espoirs qui ne furent réalisés qu'en partie.

La famille d'Arrabloy qui avait soutenu le roi pendant la période critique de ses débuts resta en faveur ; en reconnaissance de ses services Jean II reçut une rente sur la sénéchaussée de Carcassonne ainsi que la ferme de St Julien de Vaux.

Pierre avait été nommé par le pape Jean XXII, cardinal sous le titre de Sainte Suzanne et évêque de Porto, ces nouvelles charges l'avaient obligé de résigner celle de chancelier de France. Il continua cependant à prendre part aux affaires ; au mois de juillet 1318, il est mentionné comme l'un des vingt-trois seigneurs qui faisaient parti du conseil étroit du roi, et le premier de ceux qui composèrent le parlement.

Le roi lui assigna une rente de 2 000 livres sur la sénéchaussée de Beaucaire, augmentée de mille livres l'année suivante et enfin le désigna pour être l'un de ses exécuteurs testamentaires.

Jean III, son frère, fut envoyé avec sa compagnie d'hommes d'armes en Saintonge l'an 1319, pour la guerre de Gascogne ; il s'agit sans doute de la révolte des pastoureaux.

Ces bandes de gens du peuple, soulevés par des prédicateurs illuminés, avaient abandonné leurs troupeaux et s'étaient réunis en une grande armée pour aller reconquérir la Terre Sainte. Ils marchèrent pacifiquement au début, puis bientôt rejoints par tout ce qu'il y avait en France de bandits et de routiers, ils se livrèrent au pillage et commirent des crimes de toutes sortes.

La répression fut sanglante et après quelques jours d'émeutes à Paris qu'ils avaient envahi, les Pastoureaux se dirigèrent vers l'Aquitaine ; arrivés en Languedoc encore au nombre de 40 000, ils parcoururent le pays, massacrant les Juifs, portant la terreur dans toute la région. Enfin bloqués dans les marais d'Aigues Mortes par le sénéchal de Carcassonne qui avait réuni des troupes nombreuses, ils se dispersèrent.

Deux ans après, Jean III d'Arrabloy fut chargé de "régler les affaires" dans la sénéchaussée de Beaucaire.

En 1321 Philippe le Long mourut âgé de 30 ans, il ne laissait que des filles Son frère Charles, comte de la Marche, lui succéda sans opposition en vertu du principe admis par les états généraux de 1317. Les d'Arrabloy sous le nouveau règne, conservèrent la faveur du roi. Jean III, fut son conseiller et maître de son hôtel ; il est ainsi qualifié dans un acte du 18 décembre 1327 par lequel il acheta à Guillaume de Courtenay ses parts et portions de la Ferté Loupière dont le seigneur était Philippe de Courtenay, époux de Marguerite d'Arrabloy.

Les fonctions de maître d'hôtel du roi ne ressemblaient en rien à ce que sont aujourd'hui celles du maître d'hôtel, homme chargé de diriger le service de la table dans une grande maison et même par extension d'une petite, le bourgeois qualifiant volontiers de maître d'hôtel son unique domestique.



L'hôtel, plus tard, maison du roi, comprenait un personnel considérable qui était sous les ordres d'un grand maître, successeur des maires du palais, aidé par un certain nombre de maîtres. Ceux-ci avaient même des fonctions judiciaires, ils avaient juridiction sur le personnel, connaissant des crimes et des délits commis dans les résidences royales, alors que les maîtres des requêtes d'hôtel auxiliaires du "roi des ribauds" devenu le grand prévôt connaissaient des crimes et délits commis au dehors.

Un édit de 1355 supprima la juridiction des maîtres d'hôtel et attribua aux maîtres des requêtes de l'hôtel la connaissance des causes des officiers de la maison du roi.

Leurs fonctions diminuèrent peu à peu d'importance et se réduisirent enfin à présider au service de la table. Cependant, jusqu'à la Révolution, les maîtres d'hôtel du roi et de la reine étaient des gentilhommes.

Charles, comte de la Marche, devenu Charles le Bel, troisième fils de Philippe IV, avait éprouvé, comme ses frères, des malheurs conjugaux. Sa femme, Blanche de Bourgogne, condamnée comme adultère et enfermée à l'abbaye de Maubuisson, continuait de se mal conduire ; elle avait, dit-on, une intrigue avec un de ses géôliers. Le roi demanda au pape la cassation de son mariage sous le prétexte de parenté spirituelle, la mère de Blanche ayant été la marraine du roi. Jean II d'Arrabloy fut envoyé en Avignon et employé à ces négociations ; elles réussirent et le roi Charles devenu libre, épousa Marie de Luxembourg, fille de l'empereur et soeur du roi de Bohême.

En Languedoc, en outre des fréquentes contestations de compétence entre les sénéchaux français et anglais. Un baron gascon, le sire de Montpesat, avait fait construire un château à St Cerdon en Agenais ; les gens du roi de France, s'appuyant sur un édit du parlement, prétendirent que cette forteresse était située en territoire français et y mirent une garnison. Le seigneur de Montpesat appela à son aide le sénéchal anglais de Gascogne et ses troupes qui s'emparèrent de la place et massacrèrent les défenseurs.

Charles le Bel somma le roi d'Angleterre de restituer le château et de lui livrer les auteurs de cette agression, le sénéchal et le sire de Montpesat. Edouard aux prises avec de nombreuses difficultés intérieures, se souciait peu de faire la guerre à la France en ce moment ; il envoya son frère le comte de Keat négocier avec le roi Charles IV, offrant de punir lui-même les coupables.

Il fut convenu que la réparation serait faite sur le terrain et que les Anglais se retireraient ; le roi envoya pour en être témoin "un de ses chevaliers Messire Jean d'Erblay, afin que, en sa présence, fut fait l'exécution de l'amende ; mais avant qu'il vint au terme où il devait aller, les Anglais dirent au dit Messire Jean qu'il s'en retournât s'il ne voulait perdre la tête. Lequel s'en retourna au roi et lui conta et dit comment les Anglais l'avaient moqué et comment ils garnissaient les forteresses et les châteaux et s'appareillaient de tout leur pouvoir à guerroyer". (1)

Sur ce compte rendu de son ambassadeur, Charles le Bel envoya son oncle Charles de Valois à la tête d'une armée, en Agenais, Agen, Condom, la Réole et la plupart des places furent occupées, le château de Montpesat rasé et la Gascogne remise sous l'autorité du roi.

Messire Jean d'Herblay était Jean d'Arrabloy ; son nom est correctement écrit par les historiens du Maillau et du Tillet. C'était probablement Jean III, car son père Jean II était vieux et en ce temps où on ne voyageait qu'à cheval ; la mission d'aller rapidement en Gascogne et d'en revenir a dû être confiée de préférence à son fils.

La reine Marie de Luxembourg ne vécut pas longtemps après son mariage avec le roi de France. Elle mourut à Issoudin des suites d'un accouchement prématuré, le 24 avril 1324. Charles le Bel désirait très vivement avoir un fils pour assurer la succession au trône ; il voulut se remarier immédiatement et fit choix de sa cousine germaine Jeanne d'Evreux. Une dispense du pape était nécessaire et une nouvelle ambassade fut envoyée à Avignon ; la dispense fut rapidement obtenue et le 5 juillet le roi était marié de nouveau.

A partir de cette date, la vie politique de sire d'Arrabloy est terminée, on ne sait plus que peu de chose d'eux.

(1) Grandes chroniques de France.

Jean II était revenu à Paris en 1325. Il mourut quatre ans après 1329, le dimanche après la St Martin d'hiver et fut enterré en l'église d'Arrabloy.

La pierre qui recouvrait sa tombe existe encore ; bien qu'elle soit en très mauvais état, on reconnaît en relief l'effigie d'un chevalier armé de toutes pièces ; il repose les mains jointes, à ses pieds est un chien. La tête, les mains sont mutilées, les jambes ont disparues, mais le haubert, la poignée du glaive, l'écu et la robe ont subsisté.

Autour de la dalle court une inscription, on y lisait encore il y a vingt ans : (1) Messire Jean de Arrabloy... trépassa l'an de grâce MCCCX... le dimanche après la... et plus bas : Hic jacet pater cardinalis.

Sa femme Jeanne d'Anlesy fut enterrée près de lui ; une dalle provenant de l'ancienne église portait une image gravée en creux représentant assez grossièrement une femme ; quelques lettres se voyaient encore : Dame Jehanne d'Anl...

Ces pierres tombales placées à la porte de l'église ont beaucoup souffert depuis quelques années et il est à peu près impossible maintenant de déchiffrer leurs inscriptions.

Le cardinal s'était établi auprès du pape. Il habitait une "belle maison" qu'il avait fait construire près de Villeneuve les Avignons en 1327. Charles le Bel l'autorisa à convertir en rente sur l'état une rente de 70 livres qu'il avait acquise sur le péage de Beaucaire.

Il fut le dernier survivant de la famille, après sa mort survenue en 1345. Son corps fut enterré en l'église d'Arrabloy mais sa tombe n'existe plus.

Jean III avait épousé Marguerite de Montliard, fille d'un seigneur de Rumont et Gâtinais ; Montliard est un village situé entre Orléans et Montargis. Deux filles naquirent de cette union Marguerite et Jeanne. La date de la mort de Jean III n'est pas exactement connue, on sait seulement que sa femme était veuve en 1340 ; il ne laissait que deux filles. Le nom s'éteignit après la mort du cardinal, il ne fut plus porté, non plus que l'écusson d'argent à bandes de gueule, et tomba dans l'oubli. Si quelques rares promeneurs visitent encore quelquefois le vieux château, bien peu d'entre eux savent que ces ruines ont été le berceau d'une famille qui a donné à la France de vaillants chevaliers et un cardinal grand chancelier.

Nous ne connaissons sur ces seigneurs que quelques faits de leur existence publique, relatés dans de vieilles chroniques, ou leurs alliances citées par des généalogistes, mais nous ne savons rien de leur vie intime, de leur caractère, de ce qu'ils faisaient chez eux quand par hasard ils y étaient. Les principales occupations des chevaliers de ce temps alors qu'ils n'étaient pas en guerre avec leurs voisins étaient les tournois, les fêtes, la chasse, le jeu de dés ou les échecs ; nous ignorons si ces chatelains étaient batailleurs ou pacifiques, durs ou justes avec leurs vassaux, si la région offrait des occasions de fêtes ou de tournois et si les trouvères osaient se risquer dans les boues d'Arrabloy. Il y avait bien un jeu de paume en face le château mais ce jeu n'était pas en usage dans la moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

Les sires d'Arrabloy sont signalés tantôt en Périgord tantôt à Avignon, en Flandre, à Rome ou à Paris, ont-ils quelquefois habité leur château ?

Rarement sans doute, peut-être leurs femmes et leurs enfants y sont-ils restés sous la garde de quelques serviteurs, à l'abri de ses remparts, pendant certaines expéditions ou missions de leur époux, mais elles devaient généralement les accompagner lorsqu'ils faisaient au loin de longs séjours, comme Jean Ier et Jean II dans le Languedoc, remplissant leurs fonctions de sénéchaux ou Jean III à Paris, alors qu'il était maître d'hôtel du roi.

(1) S'il faut en croire une note rédigée par un instituteur d'Arrabloy ; mais il est possible qu'il n'ait pas lu lui-même les inscriptions et se soit borné à reproduire ce qui en est dit dans un mémoire de la Société Archéologique de l'Orléanais écrit en 1858 par Mr Pillo qui reproduisait lui-même une note manuscrite de Mr Vallet curé de Gien en 1789.

On se représente d'ailleurs mal ces chevaliers habitués à traiter des affaires importantes, ces gouverneurs de provinces tantôt diplomates, tantôt soldats, réduits à habiter leurs petits manoirs. Ils devaient se lasser vite des distractions qu'ils pouvaient y rencontrer et après quelques parties de

chasse suivies de banquets chez la dame de la Bussière ou le seigneur de Pontchevron, ils regrettaient sans doute leurs gouvernements du midi ou la cour du roi et repartaient pour se mêler de nouveau à la vie active.

Il semble cependant probable que Jean II a dû après 1325, se retirer à Arrabloy avec sa femme Jeanne d'Anlezy et y mourir puisque tous deux y furent enterrés. Ils ont pu, il est vrai, y être transportés, mais c'était à cette époque une opération difficile par suite rare. Peut-être a-t-elle été faite par Pierre d'Arrabloy, s'il est mort dans sa belle maison de Villeneuve-les-Avignon, mais c'était un cardinal, la gloire de la famille ; l'épithète de Jean II ne porte que ce titre "le père du cardinal", il avait droit à des honneurs exceptionnels. Jean II semble donc avoir résidé au château plus longtemps que son père et que son fils ; il a pu vouloir en augmenter la partie habitable et c'est peut-être à lui que l'on doit attribuer la construction de la tour ronde et des bâtiments élevés de l'angle nord est, qui, si cette hypothèse est exacte, dateraient de 1326 à 1327.

